

L'exécution des projets du PAIDECO expliquée Entre l'idée et la réalisation du projet: PAIDECO mpe esaleli misala tout un parcours...

PAIDECO est un programme de développement communautaire conçu sur le modèle de développement du budget participatif de Porto Alegre, ville de Brésil de 1 428 696 habitants où depuis 1989 la municipalité a mis en œuvre un système innovant et révolutionnaire de formulation et d'accompagnement du budget municipal, appelé *budget participatif*. Celui-ci vise à accentuer la participation de la population dans la prise de décision des projets qui la concernent pour le développement de la municipalité. La particularité de ce budget est que ce ne sont pas les techniciens ou les dirigeants qui tranchent, mais plutôt la population elle-même qui, au travers d'un mécanisme de débats, de consultations et de décisions, définit le montant des recettes et des engagements financiers, décide où seront effectués les investissements et selon quelles priorités.

Au Congo, ce modèle est expérimenté depuis 2002 à Kisenso par le projet Fonds Social Urbain de Kisenso mis en place par la Coopération Technique Belge suite aux enquêtes du Professeur Marysse et des étudiants de la Faculté des Sciences et Techniques de Développement des Facultés Catholiques de Kinshasa qui avaient prouvé, sur base d'un certain nombre d'indicateurs de pauvreté, que celle-ci est la commune la plus pauvre de la capitale.

Après quatre années d'exécution, ce projet a produit des résultats probants que n'avait jamais produit un projet de développement au Congo, et a donné naissance au programme PAIDECO qui prend aussi en compte la Commune de Kimbanseke.

Le budget PAIDECO est un budget mis à la disposition de la population de ces deux com-

munes. Celle-ci détermine elle-même ses priorités et décide sur des projets à exécuter.

Le budget est divisé en deux fonds et donc deux types de procédure de décision dans l'exécution des projets. Le premier dit « fonds d'investissement communal » est réservé à la CCD (Commission Communale de Développement) et lui permet d'identifier des investissements à portées communales de nature socio-économiques et d'utilités collectives spécifiques. Le second concerne les quartiers et il est appelé « Fonds de développement communautaire ». Il est lié aux besoins communautaires identifiés par la population lors des ateliers d'identification des besoins organisés en juillet, août, septembre 2006 et il est réservé au Comité local de développement (CLD).

Olivier Palata Lemba

Comment accède-t-on au financement?

Après l'identification et la priorisation des besoins au niveau de chaque quartier, le CLD lance un appel de fonds à toutes les organisations et/ou associations du quartier et leur demande de proposer des Initiatives de Déve-

loppement Communautaire (IDC) dans un délai précis. A une date fixée et dans un lieu connu de tous, toutes les organisations de la société civile viennent défendre publiquement leurs idées devant la population. Point n'est besoin de concevoir un projet coûteux en terme d'étude de faisabilité, ce qui est demandé ici c'est de proposer des idées dont la matérialisation nécessitera à moyen terme des études approfondies, et la collaboration de tous les partenaires.

Après cette défense, le CLD se réunit à huit clos et décide, conformément à l'ordre des priorités déjà établies dans le quartier (lors des ateliers d'identification des besoins), du projet éligible au fonds. Ensuite, la décision du CLD est transmise à la CCD.

A une échéance donnée, la CCD fixe à son tour une date et un lieu pour la défense publique des IDC sélectionnés au niveau des quartiers. La CCD ayant une vision du développement plus large de la commune, cette séance a pour but d'analyser, valider et approuver les actions décidées au niveau des CLD à la lumière des priorités de la Commune. La décision de celle-ci, prise à huit clos, est lue publiquement et transférée ensuite au

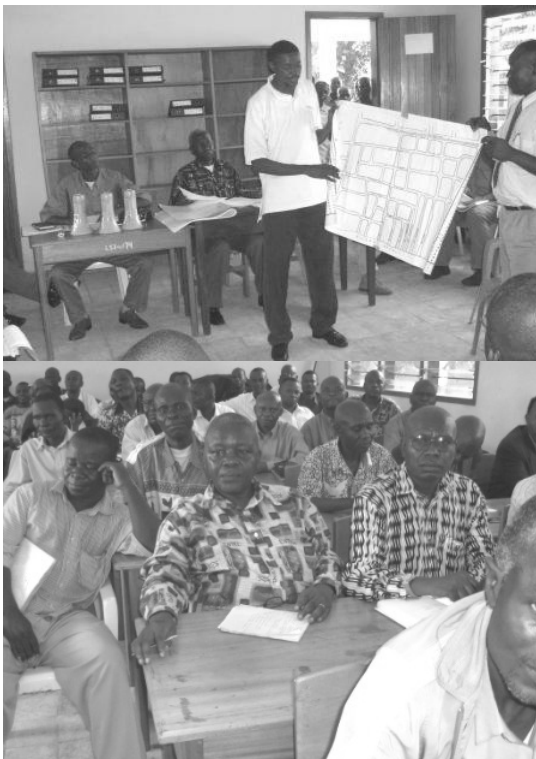
bureau d'Exécution du Programme PAIDECO pour une planification annuelle.

Au niveau du financement, il ressort deux types de projets. Le premier concerne les projets qui peuvent passer directement à l'exécution, avec leurs initiateurs, après décision de la CCD. Il s'agit par exemple des projets d'assainissement, de lutte anti-érosive, et autres. Pour ces derniers des études techniques détaillées des techniciens du PAIDECO et l'approbation des services techniques spécialisées (OVD, SNEL, REGIDESO,...) sont nécessaires en vue de finaliser le dossier technique et financier.

Pour les grandes infrastructures comme les écoles, le marché, le bureau de quartier, le centre de santé,... la garantie de la qualité de l'infrastructure et les procédures financières de la CTB exigent d'appliquer la loi de passation de marché public.

Pour ce faire, une commission d'adjudication composée des représentants de la commune, de l'hôtel de ville de Kinshasa, de PAIDECO, et des bénéficiaires est mise en place. Elle statue sur les propositions techniques des adjudicataires sur base des critères objectifs établis à ce propos. Cependant sa décision est soumise à l'approbation de la CCD. Par ailleurs, l'expérience montre que cette procédure permet de s'assurer de la qualité des infrastructures à ériger.

OLIVIER PALATA LEMBA



Les initiatives de développement passent toutes par l'étape des défenses publiques